



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 09/03/2021

### COVID-19 : PROLONGATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE DANS LE DUNKERQUOIS

Depuis plusieurs semaines, la situation sanitaire sur le Dunkerquois s'est dégradée. Le 24 février 2021, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé avec le soutien de l'ensemble des élus, lors de son déplacement à Dunkerque, un durcissement des mesures de lutte contre la propagation du virus sur les territoires de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF).

#### Une situation sanitaire qui reste préoccupante

Les premiers effets des mesures déployées depuis le 13 février, et notamment le confinement le week-end, commencent à se ressentir, avec une baisse des taux d'incidence observés ces deux dernières semaines. Les taux d'incidence demeurent toutefois élevés, bien au-delà de la moyenne nationale (216,9 pour 100 000 habitants) et départementale (318,7 cas pour 100 000 habitants) :

- Pour la CUD : 785 cas pour 100 000 habitants (- 24,4 % en deux semaines) ;
- Pour la CCHF : 687 cas pour 100 000 habitants (- 23,6 % en deux semaines).

La dégradation de la situation sanitaire est à l'origine des tensions à l'hôpital de Dunkerque qui assure actuellement la prise en charge de 80 patients Covid. L'ensemble des lits de réanimation sont aujourd'hui occupés. C'est ainsi que 5 transferts de patients ont eu lieu hier, portant au total à **plus de 90 patients transférés en un mois dont 5 en dehors de la région.**

Michel Lalande, préfet du Nord, tient à saluer la responsabilité individuelle des habitants de la CUD et de la CCHF qui ont pris la mesure de la gravité de la situation en respectant les mesures de lutte contre l'épidémie de la Covid-19.

Au cours des deux premiers week-ends de confinement, **1 812 contrôles ont été réalisés et seules 264 personnes ont été verbalisées.**

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## Le confinement est prolongé pour les trois prochains week-ends

Pour autant, la situation sanitaire demeure particulièrement tendue et justifie le maintien de mesures fortes. C'est pourquoi, Michel Lalande, préfet du Nord, a décidé, après concertations avec les élus du territoire, de **prolonger le confinement pour les trois prochains week-ends sur les territoires de la CUD et de la CCHF** :

- En complément du couvre-feu qui reste en vigueur, le confinement strict mis en place le week-end en journée de 6h00 à 18h00 est reconduit. **Cette mesure restera en vigueur le samedi 13 et dimanche 14 mars, le samedi 20 et dimanche 21 mars 2021 ainsi que le samedi 27 et dimanche 28 mars.**
- Le week-end tous les commerces sont fermés hormis les commerces dont l'activité est listée dans l'annexe du présent communiqué de presse.
- Durant ces périodes de confinement, les déplacements hors du domicile sont interdits sauf pour les motifs dérogatoires suivants :
  - les déplacements liés à une activité professionnelle ou à l'achat de fournitures liées à l'exercice d'une activité professionnelle ;
  - les déplacements liés à l'achat de produits de première nécessité, des retraits de commande, des livraisons à domicile ainsi que pour les déménagements ;
  - les déplacements pour motif médical ;
  - les déplacements motivés par un motif familial impérieux ;
  - les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
  - les déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative ou pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité ;
  - les déplacements pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;
  - les déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte ;
  - les déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longue distance ;
  - les déplacements liés à la participation à des rassemblements, réunions ou activités autorisés par le décret du 29 octobre 2020 sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ;
  - les déplacements liés à l'activité physique individuelle et à la sortie des animaux de compagnie pour une durée maximale d'une heure et dans un rayon de 5 km autour du domicile.

Toutes les personnes devront se munir d'une attestation dont le modèle figure sur le site de la préfecture : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

## Les mesures renforcées de lutte contre l'épidémie continuent de s'appliquer dans le Dunkerquois

Pour rappel, en complément du couvre-feu et du confinement, différentes dispositions ont été mises en place :

- Port du masque : depuis le 5 mars, l'extension de l'obligation du port du masque dès

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



l'âge de 11 ans à **toutes les agglomérations du Nord** (c'est-à-dire entre le panneau d'entrée et de sortie des communes du département), **aux lieux de promenades fréquentées** (plages, espaces verts urbains, plans d'eaux...) et **aux abords des équipements situés en dehors des agglomérations** (centres commerciaux, établissements scolaires, terrains de sports...).

- Commerces :
  - dans le Dunkerquois (CUD et CCHF), tous les jours de la semaine, les **commerces**, espaces commerciaux ou unités commerciales de **plus de 5 000 m<sup>2</sup>**, à l'**exception des commerces alimentaires et des pharmacies sont fermés**. Ces commerces (hors alimentaires et pharmacies) pourront toutefois continuer une activité de retrait de commande en extérieur (drive) et assurer des livraisons. Ces commerces demeurent astreints au respect des horaires du couvre-feu.
  - **Les jauges de fréquentation dans les commerces ouverts** applicables depuis le samedi 6 mars 2021 dans le département :
    - de 15 m<sup>2</sup> par client dans les commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> ;
    - de 8 m<sup>2</sup> par client dans les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>.
- Éducation (CUD, la CCHF et CCFI) :
  - dans les **écoles primaires et maternelles, les arrivées se font en horaires décalés afin d'éviter les attroupements aux abords des écoles** ;
  - dans les **établissements du secondaire, mise en place d'un fonctionnement mixte entre présentiel et distanciel** ;
  - **L'offre de tests est renforcée** avec la capacité de réaliser jusqu'à 1 900 tests par jour au sein des établissements scolaires de la CUD et de la CCHF, puis, dans un second temps, de la CCFI.
  - **Les tests salivaires ont été déployés dans l'ensemble des établissements du premier degré** depuis hier, en priorité dans les écoles de ces trois territoires. Parallèlement, la campagne de tests antigéniques se poursuit dans les collèges et les lycées.

Le préfet et la rectrice rappellent que **les regroupements en dehors des établissements scolaires sont proscrits** et qu'il convient également de garantir la fluidité des entrées et sorties des classes afin de respecter le protocole sanitaire mis en place dans l'ensemble du département. Ces règles ont été rappelées par les chefs d'établissements lors de la rentrée.

Par ailleurs, **la consommation d'alcool et la diffusion de musique amplifiée restent interdites sur la voie publique dans l'ensemble du département.**

### L'accélération de la vaccination se poursuit

Les professionnels de santé, les hôpitaux pivots et les centres de vaccination se sont mobilisés aux côtés de l'ARS, des préfectures et des collectivités pour organiser ce week-end dans le Nord des **opérations de vaccination exceptionnelles pour les personnes de plus de 75 ans et celles à risque de forme grave.**

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



Tout ou partie du week-end, 37 centres de vaccination ont ainsi été ouverts dans le département. Le maillage territorial a notamment été renforcé de 2 centres supplémentaires, à Bourbourg et Somain, et d'un centre de vaccination temporaire pour le week-end au Kursaal de Dunkerque.

La liste des centres de vaccination ouverts est consultable sur le [site](#) de l'ARS.

**Cette opération exceptionnelle a permis de vacciner ce week-end, dans le Nord, 18 162 personnes, dont environ 2 500 dans le Dunkerquois.** L'Agence régionale de santé travaille en lien avec les professionnels et les forces vives du territoire à la possibilité de réitérer une opération de vaccination le week-end prochain afin d'accélérer la vaccination dans ce territoire à forte circulation du virus. Les précisions relatives à l'organisation seront communiquées ultérieurement.

\*\*\*\*

**Les forces de sécurité intérieure sont mobilisées afin de veiller au respect du confinement, tout comme les services de l'État en charge du contrôle des commerces.**

Dans le contexte sanitaire actuel, Michel Lalande, préfet du Nord, appelle de nouveau à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## Confinement strict :

### Liste des activités des établissements recevant du public autorisés à ouvrir le week-end

- entretien, réparation et contrôle technique de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles ;
- commerce d'équipements automobiles ;
- commerce et réparation de motocycles et cycles ;
- fourniture nécessaire aux exploitations agricoles ;
- commerce de détail de produits surgelés ;
- commerce de détail de livres ;
- commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéos ;
- commerce d'alimentation générale ;
- supérettes ;
- supermarchés ;
- magasins multi-commerces ;
- hypermarchés ;
- commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé ;
- boulangerie et boulangerie-pâtisserie ;
- commerce de détail de boissons en magasin spécialisé ;
- autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route ;
- commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé ;
- commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de matériaux et équipements de construction, quincaillerie, peintures, bois, métaux et verres en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de textiles en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé ;
- commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé ;
- commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé ;
- commerces de détail d'optique ;
- commerces de graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé ;
- commerce de détail alimentaire sur éventaies sous réserve, lorsqu'ils sont installés sur un marché, de la mise en œuvre du protocole sanitaire adapté ;
- commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé ;
- location et location-bail de véhicules automobiles ;
- location et location-bail d'autres machines, équipements et biens ;
- location et location-bail de machines et équipements agricoles ;
- location et location-bail de machines et équipements pour la construction ;
- réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ;
- réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication ;
- réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques ;
- réparation d'équipements de communication ;

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



- blanchisserie-teinturerie ;
- blanchisserie-teinturerie de gros ;
- blanchisserie-teinturerie de détail ;
- activités financières et d'assurance ;
- commerce de gros ;
- garde-meubles.

### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)